

Le développement responsable vous intéresse ?

Rejoignez l'Atelier du Sncd et valorisez votre engagement au sein de votre entreprise !

L'atelier Développement Responsable du Sncd a pour objectif d'informer et de mobiliser les adhérents sur leur responsabilité sociétale et environnementale en mettant à leur disposition une Charte Sncd Développement Responsable valorisant leurs engagements auprès des annonceurs et de leurs salariés.

Outre l'examen des dossiers de candidature à la Charte, l'atelier est aussi chargé de la production d'une Newsletter Responsable trimestrielle à destination des adhérents du Sncd. Cette News Responsable est également diffusée sur le [site internet](#) et les [réseaux sociaux](#) du syndicat.

Composé en 2016 par Franck Dreyer (Reed Data), Virginie Fillion-Delette, Laurence Hulin (Groupe La Poste) et Méliné Matossian (Sncd), l'atelier est à la recherche de nouveaux membres pour cette année suite au départ de L. Hulin et F. Dreyer vers de nouvelles aventures professionnelles.

Le Sncd remercie Laurence Hulin et Franck Dreyer pour leur implication au sein de l'atelier depuis plusieurs années et lance un appel à toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient s'investir au sein de ce beau projet. Ce faisant, vous pourrez valoriser votre engagement au sein de votre entreprise et contribuer au succès et à la pérennité de la Charte Développement Responsable du Sncd.

Pour toute information, n'hésitez pas à [nous contacter](#). NOUS COMPTONS SUR VOUS !

Focus

Le programme ESS du Président Macron¹

par Virginie Fillion-Delette

Depuis quelques semaines, la France a élu son nouveau Président. Avec un focus très fort sur l'ESS (Économie sociale et solidaire), le programme d'*En Marche* met en avant de nouvelles perspectives de gouvernance et de business.

Emmanuel Macron candidat déclarait au sujet de l'ESS : « *l'économie sociale et solidaire est un atout pour faire réussir notre pays* ». Dans le même temps, il s'engageait à « *accompagner les PME* ».

¹ Source : <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/economie-sociale-et-solidaire>

françaises pour qu'elles se lancent dans des plans anti-gaspillage afin de réduire leurs consommations d'énergies et de ressources, grâce à des diagnostics aidés. Les coûts des diagnostics seront remboursés avec une partie minimale des économies réalisées. »

Parce que vous êtes des acteurs engagés de la RSE et du développement responsable, nous vous proposons quelques explications.

En premier lieu : quelle différence entre RSE et ESS ?

Depuis le 21 juillet 2014, la loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) a fait évoluer le statut ESS autrefois réservé aux associations, aux coopératives, aux mutuelles et aux fondations. Une société commerciale à visée sociale peut désormais, si elle obtient son agrément, être reconnue « Entreprise solidaire d'utilité sociale ». Aussi les sociétés soucieuses du développement durable et des enjeux sociaux et sociétaux peuvent s'inscrire dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et/ou obtenir l'agrément ESS. Mais quelles sont les différences entre ces deux statuts ?

Pour être reconnue ESS, une société commerciale doit respecter trois principes fondateurs : une gouvernance démocratique, le réinvestissement majoritaire des bénéfices dans l'activité et l'« impartageabilité » des réserves obligatoires.

Ce secteur représente 220 000 établissements en France et 10 % de l'emploi salarié, essentiellement dans le secteur sanitaire et social (pour 2/3) ou celui de l'assurance (mutuelles et prévoyance), de l'éducation et de la culture.

Les ESS mènent des actions volontaires fondées sur des principes humanistes. Elles ont des objectifs de solidarité et publient un bilan sociétal et des rapports sociaux.

Parmi les projets d'*En marche*, on note la volonté d'encourager la finance solidaire qui aujourd'hui pèse moins de 1 % des placements d'épargne des Français. Pour les entreprises, il est prévu de « généraliser d'ici à la fin du quinquennat l'obligation de proposer des fonds solidaires au sein des contrats d'épargne salariale à l'assurance-vie en obligeant les assureurs à proposer au sein des contrats multi-supports au moins une unité de compte solidaire ». Cette mesure devrait être accompagnée de l'essor du congé engagement, créé par la loi Égalité et Citoyenneté, et du congé solidaire dans les entreprises, pour offrir à tous les salariés la possibilité d'un engagement autour de valeurs fortes.

Dans les grandes lignes, ce qui les distingue, c'est qu'une entreprise « classique » privilégie la recherche du profit et la rentabilité du capital investi quand les priorités des ESS sont avant tout sociales et environnementales. L'ESS incarne un entrepreneuriat où l'humain prime sur le profit, où l'efficacité économique sert l'intérêt général.

Restons donc en veille pour surveiller les évolutions annoncées dans le domaine de l'ESS, espérons qu'elles seront sources d'inspiration pour tous ceux qui comme vous placent le développement responsable au cœur de leur stratégie d'entreprise.



Source : Ekadev

Le saviez-vous ?

L'air de nos maisons, pas si pur que cela


par Laurence Hulin

Il est prouvé que l'air de notre habitat est plus pollué que celui de l'extérieur mais vous pouvez agir sur sa qualité. Pour cela, adoptez les bons réflexes !

- **Aérez régulièrement les pièces :**
 - 5 minutes suffisent pour diminuer la prolifération des acariens à l'origine d'allergies et renouveler l'air des pièces.
- **Purifiez l'air de votre habitat en achetant des plantes dépolluantes :**
 - Il a été scientifiquement prouvé que les plantes vertes ont le pouvoir de « dépolluer » l'air ambiant, en absorbant certaines substances nocives !
 - Deux ou trois plantes suffiront à assainir l'air d'une pièce de 17 à 20 m².

Voici quelques exemples de plantes que vous pouvez placer dans votre maison ou au bureau.

La plante	Son rôle dans la maison	Sa place dans votre maison
	Chlorophytum : efficace contre le monoxyde de carbone échappé de la gazinière ou du chauffe-eau, le toluène et le benzène , cette plante dépolluante araignée est une des plantes vertes les plus fréquentes.	Dans le salon ou la salle de bain.
	Dragonnier-de-Madagascar : absorbant le trichloréthylène , le xylène , le toluène et le monoxyde de carbone , cette plante dépolluante à feuillage décoratif qui nécessite peu d'eau et de lumière , lutte contre la plupart des composés organiques volatils, fumée de cigarette, peinture, encre , chauffe-eau , parfums d'ambiance , matériaux de construction...	À disposer dans les pièces où l'on fume et dans les chambres !

	<p>Spathiphyllum : cette plante dépolluante au feuillage persistant et vert brillant, grâce à sa grande capacité à filtrer l'air, absorbe le trichloréthylène, le benzène, l'ammoniac, le xylène et le formaldéhyde qui émanent des peintures et des colles. Véritable épurateur d'air, la fleur de lune nécessite une lumière tamisée et beaucoup d'humidité.</p>	<p>À placer partout dans la maison... Toutefois, attention si vous possédez des animaux domestiques car cette plante est toxique pour eux !</p>
	<p>Les aglaonémas : c'est une plante dépolluante dont la croissance est lente, filtrent les COV toxiques provenant de la peinture, des produits parfumés. Outre son besoin en lumière relativement faible, cette plante dépolluante lutte contre le formaldéhyde et le benzène.</p>	<p>Dans le bureau, le salon ou encore la salle de bain.</p>
	<p>L'anthurium est une plante dépolluante tropicale, nécessite une lumière constante, est efficace contre les COV toxiques des produits d'entretien. Reconnu par la NASA comme l'une des meilleures plantes dépolluantes pour débarrasser votre intérieur de l'ammoniac, l'anthurium est très persistant et exigeant. Il ne donnera aucune fleur s'il est trop arrosé en hiver, s'il manque d'engrais ou si la luminosité est trop faible...</p>	<p>Dans le salon, ou la salle de bain.</p>
	<p>Le gerbera cette grosse marguerite aux couleurs chaudes est une plante dépolluante non toxique qui peut être conservée longtemps si on en prend soin. Par ailleurs, cette plante dépolluante absorbe presque tous les COV toxiques existants, huiles essentielles, les parfums d'ambiance et l'encens.</p>	<p>Partout dans la maison.</p>

Trucs & Astuces : Compostons !

par Laurence Hulin

Faire son compost soi-même est un geste qui permet de protéger l'environnement par le recyclage des déchets. Le compost est aussi une excellente manière de fabriquer la matière organique indispensable au bon développement des plantes.

Grâce à votre compost, vous allez pouvoir nourrir et fertiliser toutes vos plantations sans que cela ne vous coûte un centime... Comment ça marche ?

- Placez au fond de votre bac à compost une couche de paille, de feuilles ou de brindilles d'environ 15 à 20 cm.
- Aérez régulièrement le tas afin d'éviter que les matières ne pourrissent entre elles et qu'elles aient le même niveau de décomposition.
- Si le tas devient trop sec, n'hésitez pas à arroser, afin de maintenir le niveau d'humidité dont les matières ont besoin.

Utilisez les déchets verts comme paillage : vous pouvez épandre vos déchets végétaux (feuilles, thuyas...), broyés ou coupés en morceau, sous vos arbustes, dans votre potager, dans vos pots : ils protégeront vos arbustes de la sécheresse, du froid et des mauvaises herbes et participeront à l'enrichissement et l'aération de votre sol.

BON À SAVOIR

Quels sont les déchets qui font mon compost ?

- Les déchets de la maison en général : essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, plantes d'intérieur...
- Les déchets du jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, petites branches...
- Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, os, arêtes...

Idées reçues

La *mindfulness* en entreprise, une perte de temps ?

par Virginie Fillion-Delette



Depuis quelques temps on entend parler de souffrance au travail ou encore de burn-out. Parmi les éléments structurants du développement durable, l'humain figure à la place numéro 1 pour les entreprises responsables. Mais entre les contraintes de rentabilité, l'environnement parfois anxiogène et un climat global plutôt morose, pas facile d'assurer le bien-être dans l'entreprise.

Il existe pourtant des alternatives au stress et au mal-être. Des solutions qui permettent de se concentrer sur ses objectifs sans se laisser dévorer par des tensions stériles et parfois douloureuses. Parmi ces solutions, la « *mindfulness* », appelée aussi « méditation pleine conscience ».

Vous vous dites sans doute que nous nous égarons.... Qu'il est impossible de la pratiquer dans un environnement de travail, qui requiert une énergie maximum. Et si l'énergie était avant tout une question d'équilibre ?

La pleine conscience, les pieds bien ancrés dans le réel

Il ne s'agit pas de fuir le monde mais plutôt d'assurer sa présence dans notre environnement, en toute conscience, plutôt que de se précipiter dans l'action ou la réaction, avec tension et crispation. C'est donc « *notre capacité de porter notre attention sur ce qui est, ici et maintenant, instant après instant* ».

Si elle s'inspire de méthodes bouddhistes, la *mindfulness* est aujourd'hui complètement laïque. Cette discipline est une sorte de gymnastique de l'esprit et requiert un certain entraînement. Pour les initiés, elle se pratique à tout moment de la journée, sur des formats variables (de 3 à 20 minutes). Le temps n'est donc pas un obstacle à sa pratique. Saint François de Salles écrivait avec justesse : « *Une demi-heure de méditation est essentielle chaque jour, sauf quand on a une vie très occupée. Dans ce cas, une heure est nécessaire.* »

La *mindfulness*, un gadget dans l'air du temps ?

Accessible à tous, la méditation nécessite néanmoins une pratique régulière. Au fil du temps on apprend à prendre conscience des éléments qui nous entourent, à prendre du recul et à apprécier des éléments qui auparavant passaient inaperçus.

Cette capacité à nous détacher de l'urgence accroît notre résistance au stress et favorise la concentration. Pour les managers, cela offre la perspective d'une prise de décision sur des bases saines et objectives en faisant l'économie d'un stress souvent dévastateur.

Se concentrer sur soi pour mieux se relier au monde

Attentifs à notre respiration et à nos sensations corporelles, nous pouvons « débrancher » notre cerveau de réactions et réflexes nocifs. Il ne s'agit pas de changer notre réalité ni notre environnement mais d'en modifier sa perception. Des études scientifiques démontrent également l'impact de la méditation sur notre système immunitaire.

Au travail, sa pratique nous permet de gagner en concentration et en attention. De plus, nul besoin de s'enfermer dans un caisson à isolation sensorielle, elle se pratique partout !

Ses bienfaits en quelques points :

- des prises de décision plus justes ;
- par une écoute attentive des autres, la *mindfulness* développe l'harmonie dans les équipes ;
- accroissement de la créativité ;
- meilleure connaissance de soi et de ses faiblesses ;
- meilleur équilibre entre bien-être et performance.

La méditation pleine conscience, c'est donc la capacité à se concentrer sur l'instant présent sans se laisser polluer par des émotions ou des réflexes négatifs, dans le respect des éléments qui nous entourent et des valeurs qui nous animent.

Si l'expérience vous tente, sachez qu'il est préférable de s'initier avec un expert (on estime que 8 semaines sont nécessaires), puis, grâce à un entraînement régulier vous serez en mesure de pratiquer la *mindfulness* en toute autonomie.

Vous trouverez [ici la liste des praticiens certifiés](#) en France.

Témoignage : Quoi de neuf chez SoLocal ?

par **Pascal Garcia**,
Secrétaire Général en charge de la RSE



Bâtir un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous. Vis-à-vis de nos collaborateurs, notre challenge est d'avancer solidairement en proposant à chacun l'accompagnement nécessaire. Formations et accords favorisant la mixité intergénérationnelle ont été développés. De nombreux efforts sont faits pour favoriser le bien-être au travail et à ce titre, le regroupement dans notre nouveau siège social de toutes les entités franciliennes marque une étape importante. Plus de la moitié des collaborateurs partage désormais un bâtiment de haute qualité environnementale, où les espaces et les équipements ont été pensés autour des nouveaux modes de travail.

Préserver l'environnement dans la gestion de notre activité. Même si l'impact des activités numériques est aujourd'hui moins bien cerné que celui de l'impression ou du déplacement, nous y apportons une attention croissante. En cherchant à limiter les effets négatifs – réemploi ou recyclage des équipements – et en promouvant les aspects bénéfiques du numérique, notamment des services qui aident la masse des citoyens à faire des choix écoresponsables. Par ailleurs, notre nouveau siège social met en œuvre et favorise les bonnes pratiques en la matière.

Dynamiser le tissu économique local de façon responsable. La dynamisation de l'activité économique de proximité est le cœur de notre métier. Dans ce cadre, nous montrons le chemin pour de nouvelles pratiques responsables : certification AFNOR de notre processus de dépôt d'avis, par exemple. Au-delà, nous organisons ou participons à de nombreuses actions qui permettent aux petites et moyennes entreprises de se développer : animation des Ateliers du Numérique, soutien au label French Tech, etc.

Chiffres clés :

SOCIAL

Bâtit ensemble un Groupe digital motivant et épanouissant pour tous :

- 101 608 heures de formation sur 2016.

ENVIRONNEMENTAL

Préserver l'environnement dans la gestion de notre activité - Réduire l'empreinte écologique de nos produits et services :

- + 25 tonnes de D3E évacuées en 2016 dont plus de 71 % réutilisées/réemployées par Les Ateliers du Bocage ou des partenaires du réseau Emmaüs ;
- - 58 % d'émissions de CO2 entre 2009 et 2014 ;
- 100 % de papier recyclé dans les annuaires ;
- - 40 % de pages imprimées entre 2015 et 2016.

SOCIÉTAL

Dynamiser le tissu économique local de façon responsable :

- 14 établissements scolaires partenaires (organisation de hackathons mixant les compétences de profils IT et de profils issus de l'économie réelle) ;
- Création de « Tous Numériques », association formant gratuitement les TPE/PME au et par le numérique ;
- 1 emploi SoLocal Marketing Services engendre 2,19 emplois dans l'économie (secteurs privé et public).

Événements / Agenda



- 16 au 22 septembre : [Semaine de la mobilité](#)
- 9 au 13 octobre : [Semaine pour la Qualité de vie au travail](#)
- 13 au 19 novembre : [Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées](#)



Retrouvez l'ensemble de [nos publications](#) concernant le Développement Responsable sur notre site.

Comité de Rédaction et Atelier Développement Responsable du Sncd :

L'équipe est constituée de Virginie FILLION-DELETTE, Laurence HULIN de La Poste, branche numérique et Méliné MATOSSIAN du Sncd.

Vous souhaitez réagir, témoigner, vous investir sur le Développement Responsable ? Alors n'hésitez pas, rejoignez-nous ! Envoyez un mail à mmatossian@sncd.org.



Crédits photos :

ESS :

<https://ekodev.com/blog/On-en-parle/Mois-de-l-Economie-Sociale-et-Solidaire>

Mindfulness :

<https://www.mindful.org/what-is-mindfulness/>

Dragonnier de Madagascar :

<https://www.gralon.net/articles/maison-et-jardin/jardin/article-le-dragonnier-de-madagascar---culture-et-entretien-5878.htm>

Spathiphyllum :

http://nature.jardin.free.fr/vivace/ft_spathiphyllum.html

Aglaonéma :

<http://www.caribbean-plants.com/shop/fr/p/205/aglaonema-commutatum/>

Anthurium :

<http://www.guide-plantes.fr/lanthurium.html>

Semaine de la mobilité :

<http://www.education.gouv.fr/cid57626/semaine-de-la-mobilite.html>

Semaine pour la Qualité de vie au travail :

<https://www.anact.fr/la-semaine-pour-la-qualite-de-vie-au-travail>

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées :

<http://www.semaine-emploi-handicap.com/>

Note : tout ou partie des marques mentionnées dans ce document sont des marques déposées et sont citées uniquement à titre d'exemple.